



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 77 / 2022
DU 17 NOVEMBRE 2022

MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU TITRE DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS ET DE PERSONNES ÂGÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LAVAL

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L123-6 et les articles R123-11, R123-12 et R.123-15,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 fixant à huit le nombre des représentants du conseil municipal siégeant au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Laval et en nombre égal les représentants nommés par le maire,

Vu l'arrêté municipal n° 162 / 2020 du 24 août 2020, désignant les représentants au conseil d'administration du CCAS de Laval,

Vu le courrier de Mme Martine BUSE du 8 septembre 2022 informant de sa démission de son poste au sein de l'association,

Considérant qu'en démissionnant de son poste au sein de l'ORPAL, Mme Martine BUSE ne peut plus assurer ses fonctions d'administratrice au sein du Centre communal d'action sociale de Laval,

Qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement au titre des associations de retraités et de personnes âgées,

Vu les propositions des associations,

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant siégeant au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale au titre des associations de retraités et personnes âgées,

ARRÊTONS

Article 1er

En remplacement de Mme Martine BUSE, démissionnaire, est nommé membre du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, au titre des associations de retraités et personnes âgées :

- M. Loïc BEDOUET, représentant de la Retraite sportive lavalloise.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Loïc BEDOUET
Retraite sportive lavalloise
Le